

Date de convocation : 05/05/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le douze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud (arrivée en cours de réunion) – CHAPUIS Christian – CHOMIENNE Clément – CLOT Susie – COLOMBET Jaky – DREVET Hélène (arrivée en cours de réunion) – DURIEUX Pierre – FILHOL Julien – GOUY Pascal – GRANGE Jean-Paul – GROSSO Jocelyne – JACQUIOT Maxime – LIMAIEM Wahiba – MARCON Catherine – MARCON Pierrick – MERLE Pascale – MORELLON Catherine – MOUNIER Maëlle – NICOLAS Justine – PAULOUS Florian – PEYRE Laurent – SOUCHON Patricia (22)

Absents : (0)

Excusés : YILMAZ Yener (pouvoir à Pascal GOUY) (1)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Désignation du correspondant Incendie et Secours.

DCM 20260512-3

Arrivée de Madame DREVET Hélène.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, ainsi que le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, ont créé la fonction de « correspondant incendie et secours ».

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune pour les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies, ainsi qu'à la gestion des situations de crise.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation de ce correspondant.

AR Prefecture

043-214300873-20260512-DCM20260512_3-DE
Reçu le 29/05/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

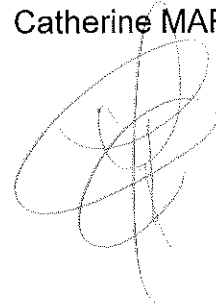
- Désigne Monsieur Pierrick MARCON en qualité de correspondant incendie et secours de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260512-DCM20260512_3-DE
Reçu le 29/05/2026